



# SALAIRES 2009 : FO SIGNE L'ACCORD

Sur l'ensemble de nos sections syndicales qui se sont exprimées, nos adhérents ont répondu très majoritairement en faveur (99,78 %) de la signature de l'accord salaires 2009.

## RAPPEL DES PRINCIPALES AVANCEES :

### Employés ouvriers :

AUGMENTATION GENERALE sur LES SALAIRES REELS le 1<sup>er</sup> avril 2009

**2,5 %** si salaire inférieur à 1385,55 €

**2,25 %** si salaire compris entre 1385,55 et 1500 €

**2 %** si salaire supérieur à 1500 €

REVALORISATION DE LA **GRILLE des minima FCD**, au 1<sup>er</sup> mars

REVALORISATION DE LA **GRILLE des minima DCF**, au 1<sup>er</sup> juin (avec pente à 23 %)

REVALORISATION DE LA **GRILLE des minima des VENDEURS BAS** en deux fois, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> septembre.

→ **Classifications** : la grille identifie certes les minima d'embauche au sein de DCF, mais c'est aussi un salaire par rapport à une classification (emplois repères de la CCN), rapprochez vous de vos élus afin de vérifier que votre classification corresponde bien aux tâches que vous effectuez.

### Encadrement (agents de maîtrise et cadres) :

- + augmentations individualisées sur la base de 2% de la masse salariale
- + dispositif favorisant la parité femmes-hommes
- + + même dispositif qu'en 2008 pour ceux qui n'auraient pas au moins 1% en évolution salariale

→ **L'emploi** : « A l'issue des entretiens annuels d'évaluation et d'évolution professionnelle, chaque chef d'établissement établira la liste des salariés à temps partiel qui souhaitent voir évoluer le régime horaire de leur contrat de travail. Chaque fois qu'un poste d'un volume horaire supérieur ou temps complet deviendra disponible, il sera porté prioritairement à la connaissance des salariés concernés en tenant compte des réalités organisationnelles de l'établissement, ainsi que des compétences nécessaires au poste proposé. »

→ **Coupages** : « Dans le cadre des négociations en cours au titre de la réécriture de l'accord d'entreprise concernant l'organisation et la durée du travail, la notion des coupures sera abordée en priorité aux fins de concilier au mieux les besoins de l'entreprise et ceux de chacun des salariés concernés. Les parties se fixent comme objectif de rechercher des solutions d'organisation du temps de travail qui permettent d'optimiser la gestion individuelle des coupures. »

**Nous avons revendiqué et obtenu ces 2 mesures lors des négociations.**

- ↳ En négociation, nous continuerons à œuvrer pour améliorer vos rythmes de travail.
- ↳ Dans votre magasin, vos élus FO vous aideront à obtenir une augmentation de votre contrat de travail, contactez-les.

## **Avec FO , du concret !**